COMMUNE DE SÉGLIEN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2023 à 18H00

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle multifonctions sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 1^{er} juin 2023.

<u>Etaient présents</u>: Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

<u>Etai(en)t absent(s) excusé(s)</u>: Delphine LE COGUIC (procuration à Caroline LE MORZADEC)

Daniel DARCEL (procuration à Laurent GANIVET)

Absent:

Secrétaire de séance : Anne-Laure BERNARD

Début de séance à 18h00

1- <u>Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023</u>

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023 afin de procéder au renouvellement d'une partie du Sénat.

Ces élections ne font pas appel au suffrage universel direct, comme celles des Députés, par exemples. Elles sont « indirectes » et ce sont des Conseillers Municipaux désignés par l'assemblée délibérante qui voteront pour élire les sénateurs le 24 septembre 2023.

Le Préfet du Morbihan a fixé par arrêté la date du Conseil Municipal au vendredi 9 juin 2023 pour cette désignation des grands électeurs.

Pour la commune de Séglien, le nombre de délégués titulaires à élire est de 3, et celui des suppléants de 3.

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu <u>l'instruction n° IOMA23083971</u> du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Patrick POMME / Christian LE DANVIC et Mme Audrey VAILLIER / M. Alexandre LE STRAT. La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

Madame Anne-Laure BERNARD et Messieurs Laurent GANIVET et Christian LE DANVIC

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 12
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 12
majorité absolue : 7

Ont obtenu:

M. Christian LE DANVIC: 12 voixM. Laurent GANIVET: 12 voix

- Mme Anne-Laure BERNARD : 12 voix

Messieurs Christian LE DANVIC et Laurent GANIVET et Mme Anne-Laure BERNARD ayant obtenu la majorité absolue sont proclamé.e.s élu.e.s en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Madame Caroline LE MORZADEC, Monsieur Patrick POMME et Madame Audrey VAILLIER

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 12
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 12
majorité absolue : 7

Ont obtenu:

- M. Patrick POMME: 12 voix

- Mme Caroline LE MORZADEC: 12 voix

- Mme Audrey VAILLIER: 12 voix

M. Patrick POMME et Mesdames Caroline LE MORZADEC et Audrey VAILLIER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamé.e.s élu.e.s en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.